

Programme des cours 2012-2013
Faculté de Médecine
Certificat d'université rayons x-diagnostic

Informations complémentaires (https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as_action=consult&id=132)

Renseignements

Madame Vera PIRLET

Service de Contrôle physique des radiations

Bât. B12B - SUCPR - 4000 Liège

Tél. 04/366.28.76

Courriel : Vera.Pirlet@ulg.ac.be

Cadre légal

A.R. du 20.07.01 (MB : 30.08.2001) : Arrêté royal portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

Présentation

Service universitaire de Contrôle physique des radiations : <http://www2.ulg.ac.be/sucpr/>

Les cours suivants permettent d'obtenir le certificat requis pour le médecin qui souhaite utiliser les rayons X à des fins de diagnostic médical ou de traitement radioguidé.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature.

Durée de la formation

* Trois cours (10 crédits)

Programme des cours

Collégialité :

Coordinateur : Véra PIRLET

Chantal HUMBLET, Philippe MARTINIVE, François MALCHAIR.

Cours obligatoires

RADI2000-4	<i>Les bases physiques de la radiologie médicale, y compris la dosimétrie des radiations</i>	30	20	-	6
	- Françoise MALCHAIR				
MCER0007-1	<i>Radiobiologie cellulaire et humaine : histopathologie et biochimie</i>	10	-	-	2
	Chantal HUMBLET, Philippe MARTINIVE				
MCER0006-1	<i>Règles pratiques de radioprotection et législation</i>	16	-	-	2
	- Véra PIRLET				

Evaluation

La présence à au moins 60% des cours est requise pour pouvoir présenter les examens.

La réussite des examens permet l'obtention du certificat.

Inscription

Où : Cellule Formation continuée de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription :

* 161# ;

* Pas de frais d'inscription pour les étudiants régulièrement inscrits à l'ULg (inscription complémentaire).